
Nos produits







Qui nous sommes

ATIDI - Assurance pour le Développement du Commerce et de l'Investissement en Afrique

- est une organisation dont le but est de soutenir le commerce et les investissements en proposant des solutions globales en matière de risques, telles que l'assurance-crédit et l'assurance risque politique.

Notre rôle est celui d'un innovateur de premier plan en matière d'atténuation des risques et d'interventions financières, proposant des solutions adaptées à l'Afrique pour le commerce et l'investissement, dans le but de stimuler le développement sur le continent.

Nous sommes présents au niveau régional

Grâce à une équipe de professionnels compétents, nous sommes en mesure de vous donner une idée précise des risques depuis nos bureaux implantés de manière stratégique dans les quatre régions d'Afrique.

Nous offrons des solutions uniques et flexibles

Nos produits d'assurance uniques sont flexibles. Ils peuvent couvrir des exportations, des importations, des investissements et des contrats de toute taille, à court, moyen ou long terme. Nous sommes également en mesure de vous fournir une assurance, une coassurance et une réassurance pour vos transactions.

Qui nous sommes

Nous mettons à votre disposition un réseau mondial de partenaires financiers solides

Ce réseau offre un service de recouvrement international, des capacités de réassurance additionnelles, des informations sur le marché et d'autres avantages. Nos partenaires comptent parmi les institutions les mieux notées au monde.

Nous vous aidons à renforcer la rentabilité de votre entreprise

Nous sommes l'assureur le mieux noté en Afrique, avec des notes A/Stable (Standard & Poor's) et A3/Positive (Moody's). Cela renforce la valeur de votre police auprès des institutions financières et peut vous aider à obtenir des financements à des taux plus avantageux.

Nous garantissons que vos projets seront financés

Nous entretenons une relation unique avec nos pays membres. Tout d'abord, ils sont actionnaires d'ATIDI. Deuxièmement, ils disposent d'un représentant élu au sein du Conseil d'administration d'ATIDI, ce qui nous permet d'avoir un accès direct aux décideurs au sein des gouvernements. Cette relation offre un avantage mutuel à nos pays membres et aux clients d'ATIDI, car elle offre un niveau de garantie supplémentaire aux projets soutenus par ATIDI.

Ce que nous faisons

L'Afrique offre certaines des meilleures opportunités en matière de commerce et d'investissement.

Pour exploiter au mieux ces possibilités, il faut une connaissance approfondie de l'environnement. C'est là que nous intervenons.

Si vous envisagez d'exercer l'une ou l'autre de ces activités en Afrique, nous pouvons vous être utiles:

- financer une transaction;
- investir;
- faire du commerce (exportations et importations);
- offrir des conditions de crédit à vos entreprises clientes.

Ces transactions peuvent vous exposer à de nombreux risques, que nous pouvons couvrir. Ces risques sont les suivants:

- vous ne serez pas payé parce que votre client est en faillite;
- vous ne serez pas payé et vous ne saurez même pas pourquoi;
- l'argent que votre client a déposé pour vous ne peut pas être converti dans la devise dont vous avez besoin;
- le gouvernement du pays d'accueil annule injustement votre permis;
- le gouvernement du pays hôte exproprie vos investissements;
- la garantie qui vous est accordée est appelée de façon abusive;
- vos biens sont endommagés lors d'un incident à caractère politique.



**‘Supprimer
l’inquiétude liée
au risque.’**

Avantages

i. Pour les gouvernements et organismes africains

Nous aidons les gouvernements des pays membres à réduire le coût de leurs emprunts et à obtenir des prêts de plus longue durée grâce à des financements mixtes et au rehaussement de crédit. Cela a permis aux gouvernements de réduire le coût du service de la dette de plus de 100%.

ii. Pour les prêteurs

Ces solutions vous permettent de prêter plus avec plus de souplesse:

- vous pouvez assurer vos prêts aux entreprises contre le défaut de paiement;
- vous pouvez demander à vos emprunteurs de souscrire une couverture ATIDI pour bénéficier d’une protection supplémentaire;
- vous pouvez assurer vos transactions à l’étranger contre les risques politiques;
- vous pouvez souscrire notre assurance en lieu et place de la confirmation de lettre de crédit;
- vous pouvez améliorer votre produit d’escompte de factures en assurant les créances.

Avantages

iii. Pour les investisseurs

Vous êtes peut-être intéressé par une opportunité dans un pays africain, mais les risques politiques vous empêchent de convaincre vos actionnaires et vos banquiers. Vous pouvez bénéficier des relations étroites que nous avons établies avec nos pays membres, ce qui nous donne un accès direct aux décideurs et apporte une sécurité supplémentaire aux projets que nous couvrons.

iv. Pour les industriels

Nous pouvons assumer votre risque de crédit. Ainsi, vos fournisseurs seront plus à l'aise pour vous accorder des conditions de crédit.

v. Pour les entrepreneurs

Nous pouvons trouver des solutions à certains des risques auxquels vous êtes confrontés. Il s'agit notamment du non-paiement ou du retard de paiement et de la résiliation abusive de votre contrat pendant sa durée.

vi. Pour les exportateurs ou les importateurs

Vous êtes confronté à la difficulté d'être éloigné de votre acheteur ou de votre vendeur et d'être exposé à des problèmes de paiement. Au niveau du financement, vous aurez peut-être à utiliser des lettres de crédit onéreuses pour faciliter vos transactions. Cela immobilise votre fonds de roulement et vous oblige à effectuer des transactions au comptant au lieu de bénéficier de crédits plus compétitifs. L'assurance-crédit peut vous aider à surmonter certains de ces obstacles.

vii. Pour les assureurs Crédit et Risque politique

Vous pouvez développer votre gamme de produits et votre capacité en choisissant ATIDI comme votre partenaire de réassurance. ATIDI offre des services de réassurance facultative et de réassurance par traité pour l'assurance-crédit et l'assurance contre le risque politique.



Nos produits

Non-respect des obligations souveraines ou sous-souveraines

Cette assurance couvre le risque de crédit de l'acheteur/emprunteur public et l'appel abusif d'obligations. Elle couvre notamment le défaut sur les garanties souveraines ou sous-souveraines. Cette assurance protège les prêteurs, les investisseurs et les fournisseurs contre les défauts de paiement.

Assurance Risque Politique / Investissement

Les polices d'assurance couvrant exclusivement le risque politique et le risque d'investissement s'appliquent à des risques spécifiques, le risque politique étant défini comme le risque de subir une perte en raison d'actions ou d'inactions des gouvernements ou à la suite d'événements politiques échappant au contrôle des parties contractantes. Ces polices peuvent également englober le risque de défaillance (non-paiement) de l'entité souveraine ou d'autres entités publiques. Le risque politique (d'investissement) comprend différents risques secondaires, tels que l'embargo, l'inconvertibilité de la monnaie, l'appel abusif d'obligations, la rupture de contrat, la non-exécution d'une sentence arbitrale et l'expropriation, qui peuvent survenir à la suite de différents événements. La police d'assurance d'ATIDI peut associer plusieurs sous-risques et événements assurés, en fonction de la nature de la transaction, des besoins du client et de l'évaluation du risque d'ATIDI.

Tarification

Notre tarification est fonction du risque évalué dans un pays donné, mais nous nous efforçons de maintenir des tarifs compétitifs et de tenir compte en premier lieu de vos besoins. Notre évaluation du risque pays repose sur un certain nombre de facteurs, dont la stabilité politique, la réglementation des taux de change et la législation régissant des domaines tels que l'expropriation.

Nos produits

Assurance-crédit

Elle assure le risque de crédit pour les acheteurs commerciaux. Les sous-produits suivants sont proposés dans le cadre de l'assurance-crédit:

- i. Assurance tous risques des prêteurs - assure les crédits bancaires, notamment les prêts (également interbancaires), les lettres de crédit, l'escompte et l'affacturage de factures, les obligations et les garanties bancaires fournies par une banque à des PME ou à des entreprises clientes ou à une autre banque.
- ii. Police bancaire de base - couvre un portefeuille de facilités de crédit bancaire de faible montant, notamment des prêts, des lettres de crédit (LC), des escomptes de factures et des obligations fournis par une banque à des entreprises clientes.
- iii. Exposition à un seul débiteur - assure le risque de défaillance d'un acheteur particulier, souvent limité à une transaction spécifique. Parfois, cette police sert également à assurer un nombre limité d'acheteurs.
- iv. Assurance globale - assure les ventes effectuées par une entreprise (dans des cas exceptionnels, également une banque) à un portefeuille de clients contre les pertes résultant des risques de crédit. Vu qu'un portefeuille de clients est assuré, plusieurs parties sont concernées (un fournisseur et plusieurs acheteurs) et plusieurs effectuent des transactions.

Caractéristiques principales

ATIDI propose des coûts flexibles et compétitifs pour répondre à vos besoins. Nous calculons nos coûts en fonction de facteurs tels que les antécédents de paiement de votre acheteur/débiteur.

	Assurance globale	Exposition à un seul débiteur
Conditions de crédit (durée)	Jusqu'à un an	Durée moyenne de 1 à 12 ans
Fourchette de prix	0,4 - 1,5% du chiffre d'affaires	1,8 - 5,0% de l'exposition
Taille minimum du risque assurable	Pas de minimum**	Pas de minimum**

* Nous pouvons combiner nos produits de manière à trouver une solution flexible qui couvre les risques qui vous préoccupent le plus.

** Sous réserve d'une tarification minimale

*** Certaines restrictions s'appliquent.

Produits offerts

Contre-garanties

Ce produit protège les employeurs, y compris les organismes gouvernementaux et les entreprises contractantes, afin de garantir que les contrats sont exécutés selon des conditions fixées d'un commun accord. Le rôle d'ATIDI est de fournir aux émetteurs (banques et compagnies d'assurance) des contre-garanties, dans le cas où la garantie est appelée et que le contractant n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations ou de rembourser l'émetteur.

Offres actuelles

- Cautions de restitution de paiement anticipé;
- cautions de soumission;
- cautions douanières et d'entreposage;
- garanties de bonne exécution;
- garanties de bonne exécution.

Facilité Régionale de Soutien à la Liquidité (RLSF)

La RLSF fournit des liquidités aux producteurs indépendants en couvrant les risques de retard de paiement de leur acheteur (souvent une entité publique). ATIDI s'est associée à la Banque de développement KfW au nom de la République fédérale d'Allemagne et à l'Agence norvégienne de coopération au développement (Norad) pour lancer la Facilité Régionale de Soutien à la Liquidité (RLSF), qui a été créée pour contribuer à la lutte contre le changement climatique en appuyant des projets d'énergie renouvelable dans les pays membres d'ATIDI.

La RLSF soutient les projets d'énergie renouvelable de petite et moyenne envergure d'une capacité installée allant jusqu'à 100 MW en protégeant les promoteurs contre le risque de retards de paiement de la part des acheteurs publics afin d'assurer que davantage de projets atteignent le stade du bouclage financier en fournissant des garanties directement aux producteurs indépendants d'électricité. Ces garanties couvriront jusqu'à douze (12) mois de revenus du PIE et permettront à ce dernier de continuer à bénéficier de la cote de crédit positive d'ATIDI, soit A/A3 (respectivement auprès de S&P et de Moody's).

Produits offerts

L'outil de transparence

Il s'agit d'une plateforme en ligne qui recueille, suit et fournit des informations sur la manière dont les compagnies d'électricité nationales paient les PEI opérationnels. L'outil rapproche les factures émises par les PEI avec les paiements reçus et produit des rapports qui permettent aux PEI de comparer leur historique de paiement avec celui d'autres PEI, de voir comment la situation des paiements évolue dans le temps avec différents niveaux de détail, et de comparer les antécédents de différents acheteurs publics dans la région.

L'outil de transparence fait partie de la RLSF.

Le Mécanisme africain de garantie de l'énergie (AEGF)

AEGF est une plateforme de réassurance qui permet à ATIDI d'avoir accès à une capacité de souscription supplémentaire pouvant aller jusqu'à 1 milliard de dollars pour des projets d'accès à l'énergie, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables qui s'inscrivent dans les objectifs de l'ODD7. Ce mécanisme a été mis en place par la Banque européenne d'investissement (BEI), Munich RE et ATIDI plus récemment, la banque de développement KfW a apporté un soutien et des capacités de souscription supplémentaires.

Les risques politiques qui peuvent être couverts par l'AEGF sont la confiscation, l'expropriation, la nationalisation et la privation (CEND), les restrictions sur les transferts et l'inconvertibilité de la monnaie, la guerre, les troubles civils et la non-exécution d'une sentence arbitrale. Les projets éligibles dans tous les pays membres d'ATIDI peuvent bénéficier d'une couverture.

www.aegf.net



Nos conditions

Responsabilité sociale

Nous suivons une philosophie simple dans nos pratiques commerciales – *“Tout ce que nous produisons doit apporter une valeur ajoutée à la communauté dans laquelle nous vivons.”*

En tant que membre de la communauté mondiale, nous observons les meilleures pratiques internationales en matière d’environnement pour chaque projet que nous souscrivons. Nos polices visent à garantir que nos projets ne portent pas préjudice aux personnes ou à l’environnement. Elles examinent et excluent également tout projet ayant recours au travail des enfants, au blanchiment d’argent ou à des pratiques corrompues.

Pour obtenir une copie du libellé de notre police, qui énumère toutes nos exclusions, prière nous contacter.

Principales conditions

Nous offrons:

- des périodes d’assurance pouvant aller jusqu’à 10 ans (y compris les périodes de pré-expédition pouvant aller jusqu’à 12 mois). 15 ans possibles pour des projets uniques de financement de projets et d’énergie;
- aucun montant minimum n’est fixé pour les transactions, mais la prime minimale est de 10 000 USD;
- la prime est calculée en fonction de la solvabilité du risque.

Nous pouvons prendre en charge des transactions de toute taille, à condition que le risque soit raisonnable.

Indemnisation prévue

	Risque politique	Risque commercial
Risque souverain	jusqu’à concurrence de 95% (y compris en cas de non-paiement)	
Public	jusqu’à concurrence de 95%	jusqu’à concurrence de 95%
Privé	jusqu’à concurrence de 95%	jusqu’à concurrence de 95%

Nos conditions

Éligibilité

Pour l'assurance ou la réassurance contre les risques politiques:

L'investissement/le projet doit être situé dans au moins un de nos pays membres africains (pour une liste actualisée de nos pays membres, veuillez consulter notre [site web](#)).

Pour l'assurance-crédit portant sur des transactions commerciales:

- le vendeur ou l'acheteur doit être situé dans l'un de nos pays membres africains.
- Assurance globale: Le vendeur doit être originaire de l'un de nos pays membres africains.

Pour l'assurance-crédit pour le commerce portant sur des transactions financières:

- le risque doit être situé dans l'un de nos pays membres africains (pour le commerce international et intérieur).

Demande

La première étape consiste à soumettre une assurance en remplissant un formulaire de demande, qui est disponible sur notre [site web](#) ou en nous envoyant un courriel. Une fois la demande approuvée, nous émettrons une indication non contraignante (INC). Si les conditions mentionnées dans l'INC vous conviennent, nous demanderons à recevoir une proposition d'assurance que nous examinerons avec d'autres documents, notamment une note d'information environnementale (NIE), s'il y a lieu.

Une fois que nous avons reçu tous les documents nécessaires, nous nous efforçons de souscrire les contrats et d'émettre les polices rapidement.

Pour soumettre une demande d'information, envoyez un courriel: enq@atidi.africa



Contacts

Siège d'ATIDI

Kenya Re Towers 5^{ème} étage
Off Ragati Road, Upperhill
B.P. 10620-00100
Nairobi, Kenya

T: +254 20 272 6999

M: +254 (0)722 205 006/7

Courriel: info@atidi.africa

Bureau de représentation d'ATIDI

Benin

1^{er} étage, Bureau 102
Immeuble Mikwabo, Lot 1151
Quartier Cadjehoun
12^{ème} Arrondissement
04 BP 1478
Cotonou, Bénin

T: + 229 97 09 47 85

Courriel: benin@atidi.africa

Tanzanie

Tanzania Private Sector Foundation
Private Sector House, 2^{ème} étage
1288, Mwaya Road
Masaki, Msasani Peninsula
B.P. 11313
Dar es Salaam, Tanzanie

M: +255 782 390 531

Courriel: tanzania@atidi.africa

Côte d'Ivoire

Angle du Boulevard de la République
et de l'Avenue Lambin
Immeuble Maison de l'Entreprise
01 Abidjan-Plateau
Abidjan, Côte d'Ivoire

T: +225 52 70 73 51

Courriel: cotedivoire@atidi.africa

Ouganda

3^{ème} étage, Tall Tower, Crested Towers
Hannington Road, Kintu Road
Kampala, Ouganda

T: +256 741 223 333

Courriel: uganda@atidi.africa

Zambie

Citibank House, Ground Floor
Eastern Wing, Stand 4646
Elunda Office Park
Addis Ababa Roundabout
B.P. 31303
Lusaka, Zambie

T: +260 211 227 745

M: +260 978 778 545

Courriel: zambia@atidi.africa



Assurance pour le Développement
du Commerce et de l'Investissement
en Afrique

Repenser le risque. Faciliter la finance.

